



REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier complète le règlement standard des circuits tout terrain, ainsi que la réglementation générale 2008 de la Fédération Française du Sport Automobile. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation de la discipline.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'ASACA organise les **03-04 & 05 Octobre 2008** avec le concours de l' U.S.I. ISSOIRE SPORT AUTO une épreuve automobile Nationale intitulée :

20ème AUTO CROSS NATIONAL D'ISSOIRE

Cette épreuve compte pour :

-Le Challenge **CORAC, SEAC, du Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne, de l'A.S.A.C.A**

-Le présent règlement a été enregistré par le Comité Régional le sous le numéroet par la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation numéro 256 En date du 26 Août 2008

1. 1. OFFICIELS :

FONCTIONS	NOMS et PRENOMS	A.S.A	LICENCE
Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Serge DUTOUR	1015	14746
Membres du Collège	M. Jacques BARRIERES	0908	5349
	Mr .Jacques SAPIN	0516	5008
Directeur de Course	M. Paul MÈGE	0516	2727
Directeur(s) de Course Adjoint(s)	Mme Marie-Françoise POIRATON	1015	11252
	M. Alain MOULINIÉ	1006	12944
Adjoints à la Direction de Course	M. Alain GOUDARD	0516	11564
	M. Gérald ROCHON	1602	
Commissaire Technique Responsable	M. Bernard BOUVERAT	0726	7392
Commissaires Techniques	M. Pierre COUDEYRAT	1603	53781
	M. Martial LOBROT	0403	114567
	M. Roger VANARA	1015	114975
Commissaire Sportif Chargés des Relations Concurrents	M. René DESROCHES	0516	1726
	M. Philippe JOLY	0903	118709
	M. Marc RECH	0516	3381
Chronométrateur Responsable	Mme Ginette PIRIS	0908	5352
Chronométrateurs	Melle Cécile MARTINAT	1003	156110
	M. Éric GUILLARD	1003	164127
Responsable Classement Informatique	M. Patrice GAASCH	0403	32392
Commissaire Responsable du Parc Fermé	M. Max HARRY	1602	2885
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	M. Angelo FONTANELLA	1602	2849
Médecin Chef			
Responsable du service presse	Melle Audrey DELORT		

L'organisateur administratif est : l'ASACA

L'organisateur technique est : l' U.S.ISSOIRE SPORT AUTO

1. 2. HORAIRES :

- Parution du règlement
 - Clôture des engagements
 - Publication de la liste des engagés
 - Date de l'épreuve et lieu
 - Vérifications administratives et techniques facultatives :
 - Vérifications administratives et techniques obligatoires
 - 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs
 - Briefing édité signer
 - Essais chronométrés
 - Horaires de la Course
 - Affichage des résultats provisoires
 - Remise des prix
- dés l'impression
le **29 Septembre 2008** MINUIT.
le **04 Octobre 2008** à 08 h panneau d'affichage du Circuit.
le **04 et 05 Octobre 2008** au Circuit Terre du Ceerta à ISSOIRE 63
le **03 Octobre 2008** à partir de 17h à 20 h au Parc Concurrents
le **04 Octobre 2008** à partir de 7 h à 10h15 au Parc Concurrents
le **04 Octobre 2008** à 08h à la Direction de Course
- le **04 Octobre 2008** de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 15h30
le **04 Octobre 2008** de 15h45 à 19h30
le **05 Octobre 2008** de 08h00 à 18h45
le **05 Octobre 2008** 15 minutes après la dernière finale
le **05 Octobre 2008** à 19h00 au camion podium

1. 3 VERIFICATIONS :

- Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le **03 Octobre 2008** de 15h à 20h et le **04 Octobre** de 7h à 10h15 au parc concurrents
- Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du **29 Septembre 2008** le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, **il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant:**

04.73.91.17.79

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3. 1. ENGAGEMENTS.

-Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

- Mme Françoise VIGNAL : 18Bis, Chemin de la Quarte -63430 PONT-DU-CHATEAU
☎ : 📠 04.73.91.17.79 – E-mail : issoire.sport.auto@cegetel.net

-A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **29 Septembre 2008minuit**. **Pour être pris en compte les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement**. Ils sont fixés à : **62 €**

- Si le nombre des engagées est inférieur à 60 au **29 Septembre 2008** l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.
- Une liste de suppléants pourra être établie si le nombre des engagés dépasse le nombre maximum admis par la réglementation.

3. 2. EQUIPAGES :

- Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes.
- Chaque concurrent devra présenter aux vérifications, une licence en cours de validité qui sera au moins une licence Concurrent Conducteur Terre.
- La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.
- **Une pièce d'Identité sera exigée.**
- Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4. 1. VOITURES ADMISES

Division 2 Libre Auto-Cross : 30
Division 3 Libre Auto-Cross : 30

Division 2 2Litres Auto-Cross : 45
Division 3 2 Litres Auto-Cross : 45

4. 3. TRANSPONDEURS :

-Dans les courses du Championnat, ou les courses des Challenges S.E.A.C. et C.O.R.A.C. Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur Agréé par la F.F.S.A conforme au règlement de la F.F.S.A. Le montage devra être validé par le commissaire technique à chaque épreuve.

4. 4. NUMEROS :

-Les numéros seront fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagements.
Chaque N° est vendu **1 €**.

ARTICLE 5 PUBLICITE

-La publicité obligatoire et facultative sera " publicité " ou sera publicité par communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6 SITES ET INFRASTRUCTURES

6. 1. PARCOURS :

- L'épreuve se déroulera sur le Circuit Terre Du CEERTA à ISSOIRE. Il est long de 1025m et la largeur est entre 12 à 16 mètres
- Le circuit a été agréé par la FFSA en date du **03 Janvier 2007** sous le numéro : **63 16 07 0118 A Nat 0958**
- L'accès au circuit se fait par la A75 sortie 13

6. 6. PARC FERME FINAL :

- Le parc fermé est obligatoire et il est situé à l'intérieur du Circuit Face au Parc Concurrents.

6. 7. TABLEAU D'AFFICHAGE :

- Le tableau d'affichage est situé à l'entrée de la pré-grille et un au parc concurrents. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6. 8. PERMANENCE :

- Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le Chargé des Relations avec les Concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de joindre l'organisation avant l'épreuve aux numéros de téléphones suivants :

04 .73.91.17.79 ou 06 60 14 33 40

ARTICLE 7 DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7. 1. ESSAIS :

- 7.1.1. : Essais libres Sans objet pas d'essais libres.
- 7.1.2. : Essais chronométrés : le samedi 04 Octobre 2008 10h30 à 12h00 et de 13h45 à 15h25
- Les essais chronométrés auront lieu sur **4 TOURS**

7. 2. BRIEFFING :

- Le briefing obligatoire des Pilotes et Commissaires se déroulera le **04 Octobre 2008**, à 13h sur le circuit devant la tour de contrôle.

7. 3. COURSE :

- Manches qualificatives : **Samedi 04 Octobre de 15h45 à 19h30 environ**
Manche A : D2 2 litres, D3 Sprint Car, D2 libre, D3 libre, D1 Sprint Car, D3 2 litres, D2 Sprint Car, D1 Féminines.

- Manches qualificatives : **Dimanche 05 Octobre de 8h00 à 12h00 environ**
Manche B : D2 2 litres, D3 Sprint Car, D2 libre D3 libre, D1 Sprint Car, D3 2 litres, D2 Sprint Car, D1 Féminines.
Manche C : D2 2 litres, D3 Sprint Car, D2 libre,

Dimanche 05 Octobre de 13h30 à 18h45 environ :

Manche C (suite) : D3 2 litres, D2 Sprint-Car, D1 Féminines. D3 libre, D1 Sprint Car.

Finales B : D2 2 litres, D3 Sprint Car, D2 libre, D3 libre, D1 Sprint-Car, D3 2 litres, D2 Sprint-Car.

Finales A : D2 2 litres, D3 Sprint-Car, D2 libre, D3 libre, D1 Sprint-Car, D3 2 litres, D2 Sprint-Car, D1 Féminines.

Le nombre de tours est fixé ainsi :

- 5 Tours pour les manches qualificatives
- 7 Tours pour les finales

7. 3. 1. Grille de Départ

- La Pôle Position est fixée à **droite**.

ARTICLE 9 CLASSEMENTS

-Le classement officiel provisoire sera affiché au plus tard 15 minutes après la fin de chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10 PRIX

10. 2. PRIX en ESPÈCES :

Les prix suivants seront distribués pour un montant total de : **6900€**

Dans chaque division les prix suivants seront distribués :

	<u>D2/D3 2 litres</u>	<u>D2/D3 libre</u>
1 ^{er}	280 €	460 €
2 ^{ème}	230 €	400 €
3 ^{ème}	160 €	310 €
4 ^{ème}	140 €	250 €
5 ^{ème}	120 €	190 €
6 ^{ème}	110 €	160 €
7 ^{ème}	90 €	90 €
8 ^{ème}	80 €	80 €
9 ^{ème}	60 €	60 €
10 ^{ème}	45 €	45 €
11 ^{ème}	30 €	30 €
12 ^{ème}	15 €	15 €
TOTAL :	1360 €	2090 €

Soit un total distribuable de **6 900 €uros**

10. 4. COUPES

- Plus 1 coupe à chacun.
- Des récompenses.
- Un **commissaire sera récompensé** par tirage au sort

2^{ème} SPRINT-CAR D'ISSOIRE

En doublure de l'épreuve principale, il sera organisé une épreuve de SPRINT-CAR. Cette épreuve compte pour le Challenge **CORAC**, du **Comité Régional du Sport Automobile d'Auvergne, de l'A.S.A.C.A**

Les articles non repris dans ce règlement sont indiqués aux articles de l'épreuve principale.

ARTICLE 1 - ORGANISATION

1. 1. OFFICIELS :

FONCTIONS	NOMS et PRENOMS	A.S.A	LICENCE
Directeur de Course	Mme Marie Françoise POIRATON	1015	11252
Commissaire Sportif Chargés des Relations Concurrents	M. Philippe JOLY	0903	118709

1. 2. HORAIRES :

Briefing édité et signé : le **04 Octobre 2008** à 12h15 au Circuit devant la Tour de Contrôle.

ARTICLE 3. CONCURENENTS ET PILOTES

3. 1. ENGAGEMENTS.

-Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

- Mme Françoise VIGNAL : 18Bis, Chemin de la Quarte -63430 PONT-DU-CHATEAU

☎ : 📠 04.73.91.17.79 – E-mail : issoire.sport.auto@cegetel.net

-A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au **29 Septembre 2008minuit**.
Pour être pris en compte les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à : **36 €**

- Si le nombre des engagées est inférieur à 60 au **29 Septembre 2008** l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve.
- Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.
- Une liste de suppléants pourra être établie si le nombre des engagés dépasse le nombre maximum admis par la réglementation

3. 2. EQUIPAGES :

- Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes.
- Chaque concurrent devra présenter aux vérifications, une licence en cours de validité qui sera au moins une licence Concurrent Conducteur Terre.
- La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.
- **Une pièce d'Identité sera exigée.**
- Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4. 1. VOITURES ADMISES

Division 1 Sprint-Car : 54

Division 2 Sprint-Car : 36

Division 3 Sprint-Car : 54

Une série Féminine sera organisée avec des voitures de Division 1 Sprint-Car : 36

ARTICLE 10 PRIX

10. 2. Prix en Espèces Sprint-Car

Les prix suivants seront distribués pour un total de **2850 €**

Dans chaque division les prix suivants seront distribués

	D 1	D 2	D 3 D1 Féminines
1 ^{er}	250 €	250 €	200 €
2 ^{ème}	170 €	170 €	140 €
3 ^{ème}	115 €	115 €	100 €
4 ^{ème}	85 €	85 €	75 €
5 ^{ème}	70 €	70 €	60 €
6 ^{ème}	50 €	50 €	45 €
7 ^{ème}	35 €	35 €	30 €
TOTAL :	775 €	775 €	650 € x 2

ARTICLE 11 DIVERS

- *Pour la Division D1 Féminines les prix seront distribués en totalité si le nombre d'engagées est minimum de 20.*

REGLEMENT DU PARC CONCURRENTS (voir réglementation FFSA)

- Le parc concurrent sera ouvert à partir du **Vendredi 03 Octobre 2008 à 14h**
- Il sera distribué quatre bracelets à chaque pilote (1 pour le pilote-accès piste, 3 pour son assistance). Ces bracelets permettent l'accès à la manifestation et au parc concurrent et devront être accrochés. En cas de contrôle toute personne sans bracelet se devra payer le prix de l'entrée sur le champ.
- **Chaque concurrent devra prévoir : 1 bâche de sol 5x4 m ; rallonges électriques aux normes NFC15-100.1 extincteur. Des contrôles seront effectués par l'organisateur.**
- Les voitures particulières qui ne tractent pas les véhicules, les camping-cars ainsi que les remorques seront rangées dans les emplacements réservés et accessibles autour du parc.
- Toute tente ou abri devra être fixé latéralement au porteur s'il y a ou amarré solidement au sol.
- Le concurrent est responsable de tout dommage occasionné par son infrastructure.